

MAIRIE
de

BESSE-SUR-ISSOLE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MAI 2022**DELIBERATION N° 062**

OBJET : Tarifs et cautions applicables à la mise à disposition des salles communales (salle polyvalente et foyer)

Finances

Rapporteur : M. Eric COLLIN

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de présents	15
Nombre de pouvoirs	4
Votants	19

L'an deux mille vingt-deux, le 5 Mai, le Conseil Municipal de la Mairie de Besse-sur-Issole, dûment convoqué le 28 Avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric COLLIN.

Etaient présents :

Mme MARTINELLI Marie-Paule, M. TAVERA Jean-Pierre, M. RUFO Robert, Mme SOULE-SUSBIELLES Dominique, Mme RAULT Véronique, M. MONTANARD Didier, M. QUENIN Michel, Mme RUSSO Brigitte, Monsieur DANJOU Eddy, Madame SEGURA-FOURCADE Laurence, M. BRULETTI Paul, M. HOFFMANN Franck, M. SALABERT Alain, Monsieur DUVAL Didier

Etaient représentés :

Mme CORTIZO Michèle par Mme MARTINELLI Marie Paule, Mme BURDY Jeannine par Mme RUSSO Brigitte, M. MARIANI Richard par M. COLLIN Eric, M. RASTEGUE Hervé par M. SALABERT Alain

Etaient absents excusés :

M. SPECQ Henri- Mme GAUBERT Christiane- - Mme AUDISIO Corinne- Mme PEUCH Christelle

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme RAULT Véronique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

VU la délibération N° 99/21 du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2021 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les tarifs appliqués en offrant aux personnes qui le souhaitent la possibilité de rajouter des demi-journées supplémentaires en option pour les locations du week end ;

CONSIDERANT que le Maire a seul compétence pour autoriser telle ou telle structure associative à occuper gracieusement la salle polyvalente ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE FIXER les tarifs et les cautions relatives à l'utilisation des locaux de la salle polyvalente comme suit, pour les réservations à venir :

1/ Particuliers Bessois – Grande Salle pour le week-end :

Location : 500 euros - Cautions dommages : 700 euros – Cautions nettoyage : 500 euros

En option : 125 euros par demi-journée supplémentaire

2/ Particuliers Bessois – Grande Salle pour une journée :

Location : 250 euros - Cautions dommages : 500 euros – Cautions nettoyage : 350 euros

3/ Particuliers Bessois – Petite Salle pour une journée :

Location : 150 euros - Cautions dommages : 200 euros – Cautions nettoyage : 150 euros

4/ Particuliers Bessois – Petite Salle pour le week end:

Location : 300 euros - Cautions dommages : 250 euros – Cautions nettoyage : 175 euros

5/ Autres particuliers - Grande Salle pour le week-end :

Location : 1 200 euros – Cautions dommages : 800 euros – Cautions nettoyage : 575 euros

En option : 300 euros par demi-journée supplémentaire

6/ Autres particuliers - Grande Salle pour une journée :

Location : 600 euros – Cautions dommages : 700 euros – Cautions nettoyage : 500 euros

7/ Autres particuliers – Petite Salle pour une journée

Location : 400 euros - Cautions dommages : 300 euros – Cautions nettoyage : 200 euros

8/ Autres particuliers – Petite Salle pour le week end

Location : 800 euros - Cautions dommages : 350 euros – Cautions nettoyage : 250 euros

9/ Petite salle : le Mercredi après-midi (anniversaires enfants de moins de 14 ans) :

Location : 50 euros – Cautions dommages : 150 euros – Cautions nettoyage : 100 euros

10/ Salons, Foires, Expositions :

Location : 900 euros – Cautions dommages : 750 euros – Cautions nettoyage : 530 euros

11/ Pour le personnel communal et les conseillers municipaux pour eux-mêmes :

Gratuité de la salle polyvalente une fois par an – Cautions dommages : 500 euros –

Cautions nettoyage : 350 euros

12/ Pour les Elections Municipales, Cantonales, Législatives et Régionales, gratuité pour une seule réunion. – Cautions dommages : 500 euros – Cautions nettoyage : 350 euros. Au-delà d'une réunion, le tarif des particuliers Bessois sera appliqué.

13/ - Pour les associations Bessoises, gratuité de l'utilisation (petite salle et/ou grande salle).

Caution dommages : 150 euros – Caution nettoyage : 100 euros

- Pour les associations non Bessoises :

- o Petite salle à la journée : Location : 150 euros – Caution dommages : 250 euros – Caution nettoyage : 175 euros
- o Grande salle à la journée : Location : 300 euros – Caution dommages : 700 euros – Caution nettoyage : 500 euros

- La salle polyvalente est réservée en priorité aux besoins communaux

- En cas d'indisponibilité de la petite salle, la commune a la possibilité de proposer une autre salle communale, en fonction des disponibilités, dans ce cas, les tarifs de location sont les mêmes que ci-dessus définis pour la petite salle.

- Toute demande doit faire l'objet d'une demande écrite minimum 3 semaines à l'avance.

- Toute dégradation et/ou tout manquement au nettoyage entraîneront la non restitution totale de la ou des caution(s), voire un dédommagement supplémentaire et l'impossibilité de relouer toute salle communale.

- La présente délibération annule et remplace la délibération N° 99/21 du Conseil Municipal du 24 Novembre 2021 et s'appliquera aux nouvelles réservations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

- **ADOPTE** la présente délibération

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, 5 rue Racine à Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Et au registre ont signé les membres présents**

Le Maire,

Eric COLLIN

